DEC121316DR04

UPS3107

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112000DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/09/2011, de l'UPS3107 intitulée « Institut des grilles et du Cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;



Délégation Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse 91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. **01 69 82 30 30** F. **01 69 82 33 33**

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY, délégation est donnée à Monsieur Michel DAYDE, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY et de Monsieur Michel DAYDE, délégation est donnée à Madame Geneviève ROMIER, ingénieure de recherche, responsable relations utilisateurs, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY, de Monsieur Michel DAYDE et de Madame Geneviève ROMIER, délégation est donnée à Monsieur Yannick LEGRE, ingénieur de recherche, adjoint chef projet, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juin 2012

Monsieur Vincent BRETON Directeur de l'unité n° UPS3107

Monsieur Dominique BOUTIGNY

Monsieur Michel DAYDE

Madame Geneviève ROMIER

Monsieur Yannick LEGRE